

16 novembre 2021

Brens (81)



# LES JOURNÉES IRD EN OCCITANIE



L'élevage d'Occitanie  
face aux attentes  
sociétales





Jocelyn Fagon

Idele

& collègues Inosys-Réseaux  
d'Élevage BL Sud-Ouest

# LES JOURNÉES IRD EN OCCITANIE



## ATELIER 1 - Démarches de différenciation du lait

### Filière Bovin lait



# 1. Panorama national – Etude Idele 2019-2020



## Démarches de différenciations /valorisations recensées

*(ici, hors SIQO : signes d'identification de l'origine et de la qualité – INAO)*

- **Nombreuses** et tendance qui **s'accélère** depuis 2016 (dernière crise laitière en lait conventionnel)
- Concernent de **nombreux produits** mais surtout **lait liquide**
- Se déploient sur **tout le territoire national**
- **Différents acteurs engagés**  
et **mode de commercialisation** qui se diversifient
- En réponses à **plusieurs besoins / objectifs**  
(conso, distributeurs ou producteurs)

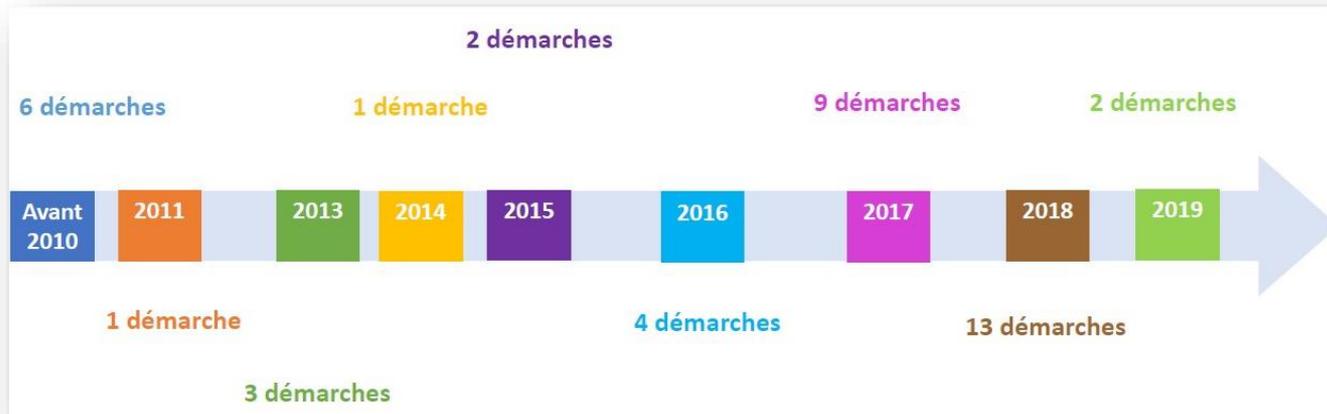
*Source : Etude Idele – Cniel – Université Paris-Nanterre*

*Communication aux 3R 2020 : <http://www.journees3r.fr/spip.php?article4879>*

# 1. Panorama national – Etude Idele 2019-2020



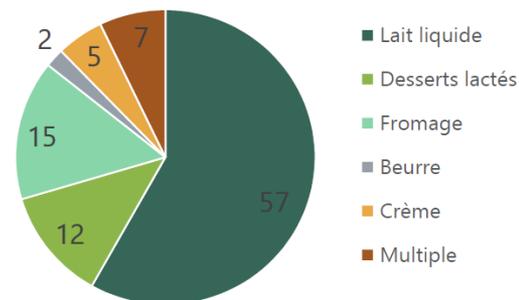
- **59 démarches identifiées & tendance qui s'accélère**
  - 41 lancées depuis 2010, dont 28 depuis 2016



- Concernent de **nombreux produits** mais surtout **lait liquide**

Répartition des démarches par type de produits (en %)

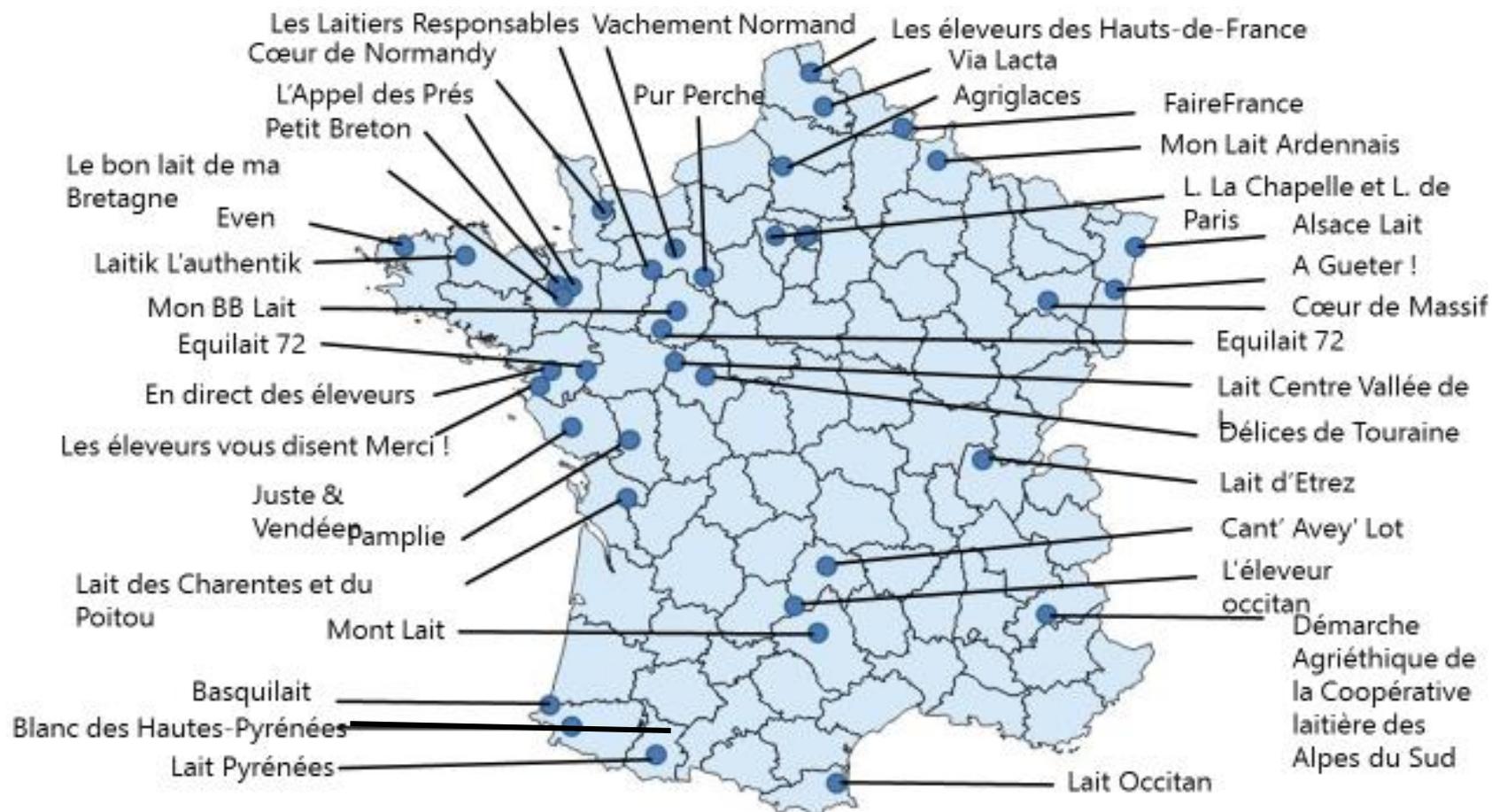
Lait liquide:  
57 % des démarches



# 1. Panorama national – Etude Idele 2019-2020



- Se déploient sur **tout le territoire**



# 1. Panorama national – Etude Idele 2019-2020



## • Différentes familles d'acteurs engagés

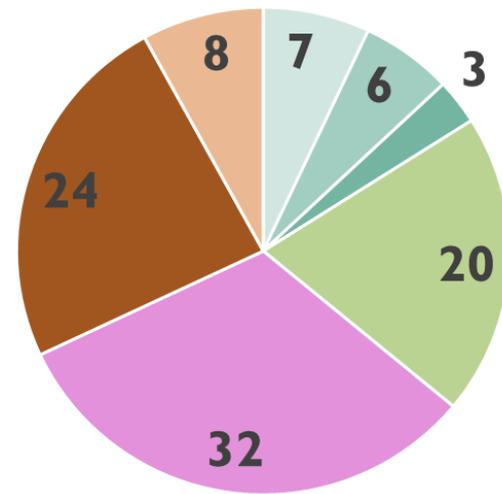
- 1. Grands groupes privés : Lactalis, Triballat Noyal
 
- 2. Groupes privés non transformateurs : C'est qui le patron ?!
 
- 3. Petits groupes privés artisans : Laiterie La Chapelle, Laiterie de Paris
 
- 4. Distributeurs : Intermarché, Auchan, Carrefour, Leclerc
 
- 5. Les coopératives : Cant Avey Lot, Sodiaal, Laiterie de Verneuil
 
- 6. Les éleveurs propriétaires d'une marque / d'un cahier des charges

: Pur Perche, Mon BB Lait, Blanc des Hautes-Pyrénées, A Gueter!, Equilaït 72


- 7. Les éleveurs propriétaires d'une marque / d'un cahier des charges + d'un outil de transformation

: En direct des éleveurs, Cœur de Massif, L'éleveur occitan





Répartition des démarches par famille d'acteurs (%)

# 1. Panorama – Etude Idele 2019-2020



## • Quelle motivations ?

Enquête qualitative auprès de 17 acteurs issus des 7 familles pour connaître leur motivation et objectifs visés

### Promouvoir des produits plus qualitatifs

1. Nourrir les vaches avec une **alimentation sans OGM**
2. Augmenter le temps de **pâturage** des vaches
3. Améliorer le **bien-être animal**

### Re-territorialiser les productions

4. Valoriser le **local/proximité**
5. Améliorer la **traçabilité** des produits

### Améliorer la relation entre les opérateurs de la démarche

6. Favoriser le **dialogue** entre les acteurs
7. Favoriser le lien **éleveurs - consommateurs**
8. Répondre aux **attentes sociétales**

### Assurer une meilleure valorisation dans la filière

9. **Rationaliser** la collecte
10. Développer des produits avec **plus de valeur**

### 11. Promouvoir une meilleure rémunération des producteurs



# 2. Et dans le Sud-Ouest Laitier ?



Démarches Étudiées

Signes officiels de qualités

&

marques de producteurs



Démarches laitières Sud-Ouest retenues avec vue sur quelques éléments de démarcation.

Démarches	Zone géographique et nombre de producteurs concernés	Lait sans OGM	Lait à l'herbe	Lait riche oméga 3	Lien au territoire
Agriculture Biologique	Potentiellement France entière mais laiteries organisent leur collecte et la territorialisent Janv. 2019 : 320 producteurs Occ et 243 en NA	X			Lien au territoire via fourrages
AOP Bleu d'Auvergne	Départements 12, 15, 19, 43, 46, 48 et 63. 1 560 producteurs	X	X		X
AOP Bleu des Causses	Départements 12, 30, 34, 46 et 48. 326 producteurs	X	X		X
AOP Cantal	Départements 12, 15, 19, 43, 48 et 63. 2 200 producteurs,	X	X		X
AOP Laguiole	Aubrac (départements : 12, 15, 48) 75 livreurs (Jeune Montagne) et 2 transfor.	X	X		X
AOP Beurre Charentes-Poitou	Départements 16, 17, 79, 85, 86, et quelques communes de 24, 33, 36, 37, 44, 49, 87 3 500 producteurs	X (futur cahier des charges)			X
IGP Tomme des Pyrénées	Massif-Pyrénéens (09, 11, 31, 64, 65, 66) 2018 : 350 livreurs		X (lait cru/thermisé)		X
APLM (lait de montagne)	Créée en 2010. Association d'éleveurs de montagne (12, 15, 19, 23, 43, 48 et 63) 420 adhérents		X		X
Blanc des Htes-Pyrénées	Créée en 2019. Association d'éleveurs des Hautes-Pyrénées. 18 élevages adhérents	X			X
Cant'Avey/Lot	Coopérative créée en 2010 30 adhérents + éleveurs en transition,	X		X	X
Sodiaal - Laitiers Responsables	Coopérative – 11 700 élevages en France et 1 600 dans la région Sud-Ouest.	X	X		

*Vert* : Agriculture biologique. Cahier des charges européen qualifiant le mode de production et de transformation.

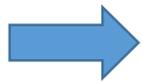
*Marron* : AOP (Appellation d'Origine Protégée) ou IGP avec un cahier des charges.

*Bleu* : Démarches de différenciation portées par une laiterie ou une association, sans certification systématique

## 2. Et dans le Sud-Ouest Laitier ?



Les motivations pour développer de telles démarches de différenciation sont multiples



Répondre aux diverses incertitudes et demandes de la société, des citoyens et des consommateurs en est une.

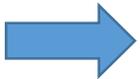
Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Elevages Demain » a identifié **quatre grands thèmes de débats sur l'élevage**.

*Registres de remise en cause de l'élevage (Delanoue et Roguet, 2015, Casdar Accept).*

Environnement <i>Impact des activités humaines sur les milieux naturels</i>	Condition animale <i>Façon d'élever les animaux</i>	Sanitaire <i>Impact de la production sur la santé</i>	Socioéconomique <i>Modèles d'élevage et de développement</i>
Emissions de GES	Définition du bien-être	Phytoprotecteurs	Niveau d'intensification de conduite du système
Utilisation ressources (eau, terres)	Prise en charge de la douleur	Antibiotiques	
Pollution des eaux	Ethique animale	Risques d'épizooties et de zoonoses	Concentration des élevages, spécialisation des territoires
Alim. animale (soja, OGM)	Conditions de vie des animaux, accès à l'extérieur		
Nuisances (odeurs, bruit)			

En fonction du **produit recherché** et des **réponses qu'elle souhaite apporter** :

- Chaque démarche **choisit ses critères** et son **degré d'exigence** (certification ou non).
- Les adaptations de production en amont apportent **différentes plus-values** au lait produit (organoleptiques, nutritionnelles, images, adéquation avec les demandes sociétales...)
- mais **nécessitent aussi des ajustements aux systèmes** de production en place.



# 2. Et dans le Sud-Ouest Laitier ?



## • Démarches qui cachent divers enjeux, diverses conduites De nombreux facteurs à considérer, qui questionnent le système d'exploitation

- liés à la **production laitière** / au cheptel :
  - Avec ou sans limite de production laitière /VL, /ha SFP
  - Réflexion sur le bien-être animal (écornage, temps d'accès à l'extérieur, logement, soins véto)
  - Pratiques et équipement d'élevage (monotraite, robot de traite...), origine du cheptel
- **Alimentation**
  - Quantité de concentrés ; Nature non-autorisée (OGM, urée, huile) ; Certification (AB, Bleu Blanc Cœur)
  - Nature des fourrages autorisés ; Proportion dans la ration ; Origine
- Conduite du **système fourrager / pâturage**
  - Autonomie fourragère, agronomie, durée/temps de pâturage/surface d'accès minimum, chargement
- Critères **économiques** : plus-values possibles mais souvent hausse des charges en face

### ▪ Autres incidences :

- Engagement coopératif / l'asso
- Temps d'animation comm.
- Accès Service de Rempl.
- Nouvelles tâches à penser :  
Enregistrement et traçabilité,  
Réorganiser le pâturage...

Tableau 2 : Principaux points à respecter selon les démarches de différenciation retenues dans le Sud-Ouest (Source : Inosys Réseaux d'Élevage BL SO – Année 2020 – INAO, cahier des charges AB, échanges avec producteurs...)

Démarche	Critères liés à la production laitière (cheptel)	Critères liés à l'alimentation	Critères liés au système fourrager	Critères économiques	Commentaires
Agriculture Biologique	Pas de contrainte particulière sur le volume (en lait /VL, ou lait/Ha SFP) ou sur la qualité du lait. Réflexions sur le bien-être animal : écornage des adultes interdit et possible sur jeunes (dérogation), souffrance animale réduite par anesthésie ou analgésie. Traitements vétérinaires allopathiques possibles dans la limite de 3/an/vache. Et délai d'attente doublé pour livrer à nouveau le lait. Logement : > de 50 % des surfaces sans caillottes et avec litère, pas d'attache ou d'isolement, accès au plein air.	Aliments bio certifiés par un organisme tiers agréé. Aliments OGM interdits. Au moins 60% de la ration produite sur l'exploitation ou dans la région. Au moins 60% de la ration constituée de fourrages.  Enjeux : Compte tenu du prix des aliments concentrés bio et selon la valorisation du lait, privilégier la recherche d'autonomie.	Surfaces conduites en bio (pas d'engrais minéral, litière limitée de produits phytosanitaires utilisables).  Réflexion agronomique forte (rotation, itinéraire technique, mélange d'espèces, monoculture interdite).  Pâturage obligatoire quand les conditions le permettent.  Enjeux : Compte tenu des prix d'achat des fourrages bio, la recherche d'autonomie fourragère est à privilégier. Bien mesurer la productivité des terres conduites en bio et ajuster si besoin, les surfaces à cultiver, les types de cultures à implanter. Raisonnement le parcellaire en favorisant le pâturage.	Réflexion sous forme de budget parier est possible. Produits ou substances qui sont interdits en Agriculture Bio. Prix moyen payé (2018) : 443 €/1000 l en Nouvelle-Aquitaine et 465 €/1000 l en Occitanie, soit 25 % de plus que le prix payé en conventionnel (+90 €/1000 l). Intérêts/Éléments favorables : Intrants en moins (engrais, phytos, médicaments), Meilleur prix du lait aux 1 000 litres, Système polyculture élevage bien adapté pour gérer les adventices, la fertilité des sols (fumiers, prairies...) Moindre productivité laitière /ha et /vache, prix des intrants en hausse, rotations et itinéraires culturaux modifiés, revoir la gestion sanitaire du cheptel, revoir le matériel, nouvelles tâches..., nécessitant parfois une phase d'adaptation sur plusieurs campagnes.	En Occitanie : 320 exploitations dont 2/3 situées en Aveyron, Lozère et Tarn (2019). En Nouvelle-Aquitaine : 240 exploitations en 2018.  Points de vigilance : Disponibilité en aliments certifiés bio (concentrés et fourrages). Délais de conversion à intégrer (2 ans pour tout le système simultanément ou 2 ans pour les surfaces et 6 mois pour le cheptel) <a href="https://www.agencebio.org/">https://www.agencebio.org/</a>
AOP Bleu d'Auvergne	Vaches et génisses nées et élevées sur l'aire géographique de l'AOP.	Aliments OGM interdits Fourrages issus de l'aire géographique. En moyenne sur l'année l'herbe (sous toutes ses formes) représente 70 % de la ration de base et quotidiennement au moins 30 %.	Le pâturage est obligatoire dès qu'il y a disponibilité de l'herbe et conditions climatiques favorables, pendant 150 jours mini. La surface mise à disposition est de 30 ares / VL mini. En moyenne sur la période. Élevage hors sol interdit. Le chargement ne doit pas dépasser 1 VL par ha de SFP.	AOP Bleu d'Auvergne : 40 M <sup>3</sup> de litres de lait et 5 174 tonnes de fromage en 2018 Plus-values AOP (conventionnel) = + 9 € (2019) AOP Bleu des Causses : 6 M <sup>3</sup> de litres de lait et 800 tonnes de fromage en 2018	Points de vigilance : La limitation du chargement peut inciter les éleveurs à s'agrandir sans toujours bien valoriser toutes les surfaces. <a href="http://www.fromage-aop-bleu-auvergne.com/">http://www.fromage-aop-bleu-auvergne.com/</a>
AOP Bleu des Causses	Vaches et génisses nées et élevées sur l'aire géographique de l'AOP.	Hors pâturage, les VL reçoivent 3 kg de foin mini. Concentrés : maxi 1800 kg bruts /VL /an. Concentrés aux génisses : maxi 30 % de la ration.	Le pâturage est obligatoire dès qu'il y a disponibilité de l'herbe et conditions climatiques favorables, pendant 120 jours mini. La surface mise à disposition est de 30 ares / VL mini. En moyenne sur la période. Élevage hors sol interdit.	Plus-values AOP (conventionnel) = + 22 € (2019) AOP Cantal : 150 M <sup>3</sup> de litres de lait et 13 000 T de fromage en 2018 Plus-values AOP (conventionnel) = + 21 € (2019)	

# 2. Et dans le Sud-Ouest Laitier ?



## • Zoom dans la publi sur 2 facteurs de différenciation :

- Produire du Lait à l'herbe
- Produire du lait sans OGM dans l'alimentation.



Enjeux importants dans la région

## • Systèmes fourragers en place sont **très diversifiés**

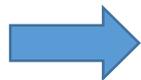
Le maïs ensilage est très présents, cela pose des questions :

- Accès à des correcteurs azotés non OGM
- Augmentation de la place de l'herbe récoltée et/ou pâturée



## Au niveau de chaque exploitation, les réflexions doivent tenir compte :

- Objectifs et attentes personnelles des exploitants (stratégie et valeurs)
- Demande existante des filières présentes ou en devenir sur le territoire, la stratégie des laiteries
- Une réflexion sur l'autonomie protéique des élevages
- Les contraintes du parcellaire, les potentiels des sols et l'accessibilité aux pâtures (Lait à l'herbe)
- La disponibilité en concentrés non-OGM sur son territoire / auprès de ses fournisseurs



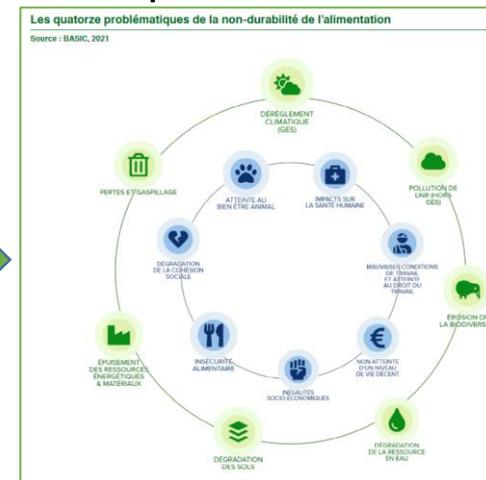
**Se faire accompagner pour étudier les possibilités !  
Simulations + complètes existent au niveau national**

# Un dossier à suivre et à mettre à jour !



- La dynamique est forte, **comment évolueront** ces démarches ?
  - Consommateurs et marchés trouvés ? Volumes et prix adaptés ?
  - Mobilisation des acteurs impliqués sur la durée...
  - Facteurs de démarcation retenus, renouvelés
  - Perception de ces démarches par les citoyens ?

(étude Greenpeace/WWF/Basic de 09/2021) →



- De **nouvelles démarches** voient le jour

La « brique rose » de Haute-Garonne en 2021-2022

- Quel **accompagnement** pour les acteurs motivés ?  
Quelle énergie pour **mettre en place** puis **faire vivre** et **gouverner** ces démarches **collectives** ?



**Témoignages** de Clément et Stéphane  
AOP Bleu des Causses





Contact

# LES JOURNÉES IRD EN OCCITANIE



Merci de votre attention

Merci aux collègues

Jean-Christophe Vidal – Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Olivier Dejean – Chambre d'agriculture de Dordogne

Aurélie Blachon – Chambre d'agriculture de Haute-Garonne

Jean-Claude Baup – Chambre d'agriculture du Gers

Thierry Gayral – Chambre d'agriculture du Lot

Sébastien Brunet – Chambre d'agriculture du Lot et Garonne

François Carrere – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques

Jean-Bernard Mis - Chambre d'agriculture du Tarn

Jean-Louis Balme – Chambre Régionale d'Occitanie

&

Mathilde Barbe / Benoît Rubin – Institut de l'Elevage



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
OCCITANIE



INSTITUT DE  
L'ELEVAGE **idele**

